

**Décret n° 98 - 438 du 24 NOVEMBRE 1998
portant nomination du commissaire général du festival
panafricain de musique.**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-262 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation du ministère de la culture et des arts, chargé de la francophonie ;

Vu le décret n° 98-107 du 23 avril 1998 portant nomination du commissaire général du festival panafricain de musique ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- *M. Luc Jean Saint Vito AKA-EVY* est nommé commissaire général du festival panafricain de musique, en remplacement de M. Christian Gilbert BEMBET appelé à d'autres fonctions..

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de *M. Luc Jean Saint Vito AKA-EVY*, sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

La ministre de la culture et des arts,
chargée de la francophonie,

Mambou Almée GNALI.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-